



Académie de LILLE

PLP CPE Certifié

Mi Juin 2021

Nom :

Prénom.....

Date de naissance : ... / ... /

Adresse personnelle

.....

Mail :

Etablissement :

.....

.....

Echelon

Date de passage : ... / ... /

Vos commissaires paritaires Action&Démocratie

Stéphane Avril, Mélina Dierendonck, Julie Kielbasiewicz, Franck Lyoen, Laurence Potier Muriel Vandeville, Sylvie Vinsard, Farid Yahiaoui

Merci de compléter et de l'envoyer accompagné d'une enveloppe timbrée à votre adresse à :

Action et Démocratie LILLE
48 Rue Gabriel Fauré
59130 Lambersart

Ou par mail ad.aclille@gmail.com
sylvie.vinsard@gmail.com

Avancement de Grade à la classe exceptionnelle

Promotion du 1^{er} septembre 2021

Calcul du barème

1. Vous êtes éligible au titre du 1^{er} vivier entre le 3^{ème} et le 7^{ème} échelon au 31.08.2021

Echelon hors classe:.....

Barème de l'échelon.....

Note/48

Vérifier votre éligibilité jusqu'au 28.02 et le 5 mars notification sinon recours-classeexc2021@ac-lille.fr

2. Vous êtes éligible au titre du 2nd vivier donc au 7^{ème} échelon

Echelon hors classe:.....

Barème de l'échelon.....

Note/48

3. Vous êtes éligible au titre du 1^{er} et du 2nd vivier donc au 7^{ème} échelon

Echelon hors classe:.....

Barème de l'échelon.....

Note/48

4. Avis d'experts commun pour les 1^{er} et 2nd vivier qui sera transformé en avis barémé

Avis littéral du chef d'établissement

Avis littéral des inspecteurs



Action et Démocratie 1^{er} syndicat des PLP

Accès à la classe exceptionnelle: PLP, CPE et Certifiés

Voir le BO spécial n°9 du 5 novembre 2020 et le BO n°47 du 10 décembre 2020

1 Point échelons au 31.08.2021

Echelons	3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}
Durée	0	+1an	+2 an	0	+ 1an	+ 2an	0	+ 1an	+ 2 an
Barème	3 pts	6	9	12	15	18	21	24	27

Echelons	6 ^{ème}	6 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	7 ^{ème}	7 ^{ème}	7 ^{ème}
Durée	0	+ 1an	+ 2an	0	+1an	+2an	+3 an et plus
Barème	30	33	36	39	42	45	48 pts

2. Avis d'Experts (saisis entre le 25 mars et le 16 avril 2021) : non barémé qui seront transformés en avis barémé lors d'une commission entre inspecteurs

Lu dans la circulaire rectorale :

- Les appréciations défavorables devront être motivées et expliquées aux intéressés
- Il est fortement recommandé au chef d'établissement de rencontrer l'agent promu afin de l'informer de son avis
- En cas d'interrogation sur l'avis émis par l'inspecteur, l'agent pourra se rapprocher de celui-ci

Appréciation du Recteur	Excellent	Très satisfaisant	Satisfaisant	Insatisfaisant
% Vivier 1	20% maxi	20% maxi		
% Vivier 2	5 % maxi	30% maxi		
Barème	140 pts	90 pts	40 pts	0 pt

Période de consultation des avis sur i-prof à partir du 26 Avril 2021

Le barème final sera constitué de la somme du barème de l'échelon et de l'appréciation du Recteur soit un barème maxi de 188 pts et un barème mini de 3 pts.

Nos interrogations comment un collègue à la hors classe, qui a du franchir les barrières des avis défavorables à la hors classe peut il devenir insatisfaisant ? Dans le cadre du % d'avis excellent pour le 2nd vivier, ne revient-on pas à la promotion des 5% au titre du Recteur que nous avons décrié lors de la hors classe ? Comme nous l'avions annoncé il y aura peu d'élus. Une fois de plus on nous fait croire au miroir aux alouettes dans le cadre du PPCR. Etre promu à la classe exceptionnelle au 4^{ème} échelon équivaut au 7^{ème} échelon de la hors - classe En 2019 et en 2020, il y avait plus de promotion dans le vivier 1 que d'inscrits ; la candidature de nombreux collègues étant déclarée non recevable à l'inscription.